

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 19-août-2016

Date de révision 13-avr.-2017

Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VariDur 3003 Liquids 1 & 2

Codes produit 20-3532, 20-3535, 20-3536

Numéro de FDS 1346124_E

Nom chimique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Laboratory Use Only.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Adresse du fabricant Boschstraße 10
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

Numéro de téléphone +49 (0) 711 4904690-0

Adresse e-mail lab.eu@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962

Middle East/Africa: +1 760 476 3959

UK: +44 8 08 189 0979

Europe: +1 760 476 3961

Asia Pacific: +1 760 476 3960

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Methyl methacrylate	Present	80-62-6	10 - 50%	Skin Irrit. 2 (H315)Liq. 2 (H225)SE 3(H335)Sens. 1 (H317)	
Styrene	202-851-5	100-42-5	2.5 - 50%	Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226) Repr. 2 (H361d) STOT RE 1 (H372) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319)	
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	202-805-4	99-97-8	0 - 2.5%	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Chronic 3 (H412)	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Methyl methacrylate	80-62-6	-
Styrene	100-42-5	-
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	99-97-8	-

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à

proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methyl methacrylate 80-62-6	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm STEL: 416 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 208 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 410 mg/m ³	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³
Styrene 100-42-5	-	STEL: 250 ppm STEL: 1080 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 430 mg/m ³	VME: 215 mg/m ³ VME: 50 ppm	STEL: 40 ppm STEL: 172 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 86 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 86 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methyl methacrylate 80-62-6	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	STEL: 410 mg/m ³ TWA: 205 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 42 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 210 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 102 mg/m ³ H*
Styrene 100-42-5	-	STEL: 40 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 86 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 430 mg/m ³	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 105 mg/m ³ H*	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 105 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methyl methacrylate 80-62-6	STEL 100 ppm STEL 420 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 420 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³ H* STEL: 100 ppm STEL: 400 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm
Styrene 100-42-5	STEL 80 ppm STEL 340 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 85 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 170 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 85 mg/m ³	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 105 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 131.25 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 85 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 170 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Styrene 100-42-5	-	-	Blood : 0.55 mg/L Blood : 0.02 mg/L Urine : 800 mg/g	400 0.2	600 mg/g

			creatinine Urine : 300 mg/g creatinine Urine : 240 mg/g creatinine Urine : 100 mg/g creatinine		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Styrene 100-42-5	-	-	-	1.2	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Styrene 100-42-5	-	400 500	-	-	400 mg/g creatinine 0.2 mg/L

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux. Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Vert clair
Odeur Caractéristique
Couleur Aucune information disponible
Odor Threshold Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	Not determined	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	101°C °C	
Point d'éclair	26°C C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.05	
Hydrosolubilité	Immiscible	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
VOC Content (%)	Sans objet
Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles, Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant pour les yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.
------------------	--

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale)	2,673.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	8,789.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	3,013.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	1.30 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	15.22 mg/L

Toxicité aiguë inconnue

- 89 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 40 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 89 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 49 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 89 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Methyl methacrylate	= 7900 mg/kg (Rat) = 7872 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 4632 ppm (Rat) 4 h
Styrene	= 1000 mg/kg (Rat)	-	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	= 1650 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 1400 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
---	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné.

Nom chimique	UE - Annexe VI, toxiques pour la reproduction
Styrene	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Nervous system.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Methyl methacrylate	96h EC50: = 170 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: 243 - 275 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 125.5 - 190.7 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 153.9 - 341.8 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: > 79 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 170 - 206 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 326.4 - 426.9 mg/L (Poecilia reticulata)	-	48h EC50: = 69 mg/L
Styrene	96h EC50: = 0.72 mg/L	96h LC50: 3.24 - 4.99 mg/L (Pimephales	EC50 = 5.4 mg/L 5 min	48h EC50: 3.3 - 7.4 mg/L

	(Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: 0.15 - 3.2 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: 0.46 - 4.3 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: = 1.4 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	promelas) 96h LC50: 6.75 - 14.5 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 58.75 - 95.32 mg/L (Poecilia reticulata) 96h LC50: 19.03 - 33.53 mg/L (Lepomis macrochirus)		
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	-	96h LC50: 42 - 50.5 mg/L (Pimephales promelas)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Nom chimique	Log Pow
Methyl methacrylate	0.7
Styrene	2.95
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	2.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Methyl methacrylate	
Styrene	
Benzenamine, N,N,4-trimethyl-	Sans objet

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Styrene	Group I Chemical	High Exposure Concern

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Aucune information disponible.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, 3, III, (26°C C.C.)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS, 3, III
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes ADR/RID	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	F1

ADR

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS, 3, III, (D/E)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e) 640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

IATA

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, 3, III
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, 3, III, (26°C C.C.)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Sans objet
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS, 3, III
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes ADR/RID	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	F1

ADR

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS, 3, III, (D/E)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e) 640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

IATA

14.1 N° ONU	UN1866
14.2 Nom d'expédition	RESIN SOLUTION
Description	UN1866, RESIN SOLUTION, 3, III
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methyl methacrylate 80-62-6	RG 65, RG 82 RG 65	-
Styrene 100-42-5	RG 66, RG 84 RG 84	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) hazardous to water (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
KECL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
AICS (Australie)	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

Légende

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS
Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H315 - Provoque une irritation cutanée
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H331 - Toxique par inhalation
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité